



Municipalité de Tadoussac

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

C'est le lundi 12 février qu'a débuté la construction du Centre de la Petite Enfance (CPE) sur le terrain du Centre des loisirs. Si tout va bien, les travaux devraient se poursuivre jusqu'en juin prochain.

D'ici là, nous vous demandons votre compréhension sachant que ces travaux peuvent occasionner certains inconvénients.

Pour les parents qui souhaitent réserver une place, ceux-ci pourront le faire à partir du 01 avril 2018, en composant le numéro sans frais suivant:

1 844 270-5055

Pour obtenir de plus amples informations, nous vous invitons à visiter le site WEB **Place 0-5** à l'adresse courriel suivante: <https://www.laplace0-5.com>.

CHANT'APPART - 23 FÉVRIER 2018 (19H30)



En collaboration avec la municipalité de Tadoussac et le Festival de la Chanson, Chant'appart Tadoussac a le plaisir de vous présenter l'artiste estrienne Kyra Shaughnessy, le **vendredi le 23 février 2018 à 19h30**. Kyra Shaughnessy revient nous charmer. Ceux qui étaient présents lors de son passage chez les Evans, l'hiver dernier, se souviendront sûrement de cette soirée magnifique. Kyra raconte de sa voix pure et apaisante des histoires où il est question de sagesse, de paix et de sérénité. Avec des nuances de folk engagé et des chants sacrés, de Joan Baez et de Buffy Sainte-Marie, Kyra nous offre un folk-roots savamment métissée, bondée d'une poésie simple qui captive les publiques de tous les âges. Remplit d'humilité et de candeur, sa musique nous invite à baisser la garde.

Lieu: Famille Evans - 15 rue du Parc Languedoc, Tadoussac

20\$/pers. spectacle et lunch à l'entracte. Apportez votre vin.

Réservation Pierre rodpierr@hotmail.com ou par téléphone au 418 514 8682

RÉUNION RÉGULIÈRE

12 FÉVRIER 2018

Administration générale

- Avis de motion sur le Règlement no (99) 269-5 modifiant le Règlement no 269 relatif au traitement des élus (es);
- Projet de Règlement no (99) 269-5 modifiant le règlement no 269 relatif au traitement des élus (es);
- Proposition d'entente publicitaire 2018 avec le Journal Haute-Côte-Nord;
- Résolution pour les représentants sur les comités:
 - Festival de la Chanson de Tadoussac;
 - Société de développement de Tadoussac;
 - Tadoussac2000;
 - Club de la Baie de Tadoussac;
 - Happening de peinture;
 - CCU.
- Dépôt de la liste des comités du conseil municipal;
- Embauche temporaire (département des travaux publics);
- Entente pour la gestion de la circulation de la rue Bateau-Passeur avec le MTQ (signataire).

Gestion financière

- Tarification 2018 (stationnement public);
- Étude de concept pour le mur de la rue de la Falaise (paiement facture).

Aménagement du territoire et urbanisme

- Avis de motion sur le Règlement no 253-43 modifiant le Règlement no 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter plusieurs classes d'usages à la zone 06-C;
- Projet de Règlement no 253-43 modifiant le Règlement no 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter plusieurs classes d'usages à la zone 06-C;

- Règlement no 253-42 modifiant le Règlement no 253 relatif au zonage et au cahier de spécifications pour créer la zone 66-P à même la zone 23-CH (2ième lecture);
- Avis de motion sur le Règlement no (98) 279-3 modifiant le Règlement no 279 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain et les motoneiges sur le territoire et les rues de la municipalité de Tadoussac;
- Projet de Règlement no (98) 279-3 modifiant le Règlement no 279 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain et les motoneiges sur le territoire et les rues de la municipalité de Tadoussac.

Loisirs, culture et vie communautaire

- Politique d'affichage de la Maison du tourisme.

Sécurité publique et civile

- Service incendie de Tadoussac (retrait d'un pompier).

Infrastructures et équipements

- Mandat concernant le site WEB;
- Acquisition d'équipement (portables).

Varia

- Modification de la résolution pour le projet de construction du CPE;
 - Dossier secteur des dunes;
 - Problématique des chats errants;
 - Déboisement de plage;
 - Dossier hébergement touristique AIRB&B.
-

Représentants municipaux - Comités sectoriels

Comités	Maire	Siège #1	Siège #2	Siège #3	Siège #4	Siège #5	Siège #6
	C. Breton	G. Therrien	S. Roy	C. Marck	S. Tremblay	M. Pineault	L. Dubé
Communautaire/social et loisirs (2x)			1			1	
· Politique familiale (1x)					1		
· Politique des aînées (1x)				1			
· Centre de dépannage (1x)					1		1
· OMH et logement sociaux (2x)	1						1
· CPE (2x)					1		1
· Comité citoyen (2x)			1	1			
· Villes et villages en santé			1				
· Éducation (scolaire) (1x)			1				
· Journal Miroir (1x)				1			
Culture et patrimoine (2x)				1			1
· Politique culturelle (2x)				1			1
· Dossier bibliothèque (2x)		1			1		
· Circuit patrimonial (1x)			1				
Développement (2x)				1	1		
· Tourisme /économique (2x)				1		1	
· ATRM (1x) ATRM (1x)	1						
· Croisière internationale (2x)			1		1		
· Site web/image de marque (2x)				1		1	
· Tadoussac 2000(valider le nombre)				1		1	
· Club des plus belles baies (1x) CA				1			
· Les plus beaux villages (1x)	1						
· Société développement Tadoussac (SDT) (2x) · CA		1				1	
· Festival de la Chanson (1X) CA		1					
· OOT (1x) festival des oiseaux migrateurs			1				
· Explonature (1X) CA	1						
· Happening de peinture (1x) CA				1	1		
· Destination Tadoussac (2x)			1			1	
· Développement des Dunes de Tadoussac (2x)	1		1				
· Réaménagement de la rue Bateau-Passeur (2x)	1		1				
· Maison du tourisme relocalisation(2x)		1	1	1	1	1	1
· Motoneige (2x)		1			1		
· Piste cyclable (2x)			1				1
· Table d'harmonisation PMSSL	1						
· Quai de Tadoussac (2x)	1		1				
· Ferme Hovington (2x)			1		1		
· SADC (1x) SADC (1x)	1						
Développement durable (2x)			1		1		
· Comité environnement.compost, embellissement (2x)		1	1				
Incendie et sécurité civile (2x)	1		1				
· Schéma incendie (1x)			1				
· Sécurité civile (mesure d'urgence) (1x)			1				
· Premiers répondants			1				
Ressources humaines (2x)						1	1
· Santé et sécurité (1x)							1
· Négociation de convention collective (2x)						1	1
· Embauche (2x)						1	1
Travaux publics et infrastructures (2x)		1	1				
· Déneigement (1x) Voirie			1				1
· Mise aux normes des eaux usées (2x)	1	1	1				1
Urbanisme (2x)		1	1				
· CCU (1x)	1				1		
· Aménagement du territoire (2x)		1				1	
· Érosion des berges(2x)	1	1					



Semaine de relâche / Du 4 au 10 mars 2018



PROGRAMMATION

DIMANCHE 04 MARS

- 13h **Ouverture officielle du Chalet et inauguration du Château**
- 15h Glissade, patin et sculpture sur glace
- 18h Pique-nique familial au **Chalet**
(Apporter votre souper)
- 20h Musique, activités au chalet et à l'extérieur

LUNDI 05 MARS

- 10h Atelier de cuisine au **Chalet** pour tous
(Galette, muffins)
- 12h Cafétéria « **Pain chaud Domino** »
(Vente des produits cuisinés \$\$)
- 13h Départ en raquettes (non-comprises)
Petit trajet
- 14h Départ en raquettes - Long trajet
- 15h **Heure du conte au Chalet**
Vente de Hot dog (\$\$) au profit
de la Maison des jeunes
Jeux de société
- 18h **Hockey sur glace** (Dave Leblanc)
- 20h Feu de joie et musique
Glissade nocturne, patin et Château de neige
Jeux de société et boissons chaudes au **Chalet**



Glissades nocturnes, patin et **Château de glace**
Jeux de société au **Chalet**

MERCREDI 07 MARS

- 10h Atelier de cuisine au **Chalet** pour tous
(Galette, muffins)
- 12h Cafétéria « **Pain chaud Domino** »
(Vente des produits cuisinés \$\$)
- 13h **CHALET EST FERMÉ**
(Jeu de poches FADOQ)
Accès au local sous les loisirs
Randonnée libre en skis de fond et raquettes
- 15h **OUVERTURE DU CHALET**
Heure du conte au Chalet
Circuit à Simon Le Pompier à parcourir
Vente de Hot dog (\$\$) au profit
de la Maison des jeunes
- 20h Feu de joie
Randonnée de raquettes de soirée
(lampe frontale) avec Christine
Glissades nocturnes, patin et château de glace
Karaoke au chalet



MARDI 06 MARS

- 10h Atelier de cuisine au **Chalet** pour tous
(Galette, muffins)
- 12h Cafétéria « **Pain chaud Domino** »
(Vente des produits cuisinés \$\$)
- 13h Départ d'une randonnée en skis de fond
- 14h Activités drôles en raquettes
- 15h **Heure du conte au Chalet**
Vente de Hot dog (\$\$) au profit
de la Maison des jeunes
Jeux de société et boissons chaudes
- 18h **Atelier de danse en ligne avec Gilbert**
Patin-Disco
- 20h Feu de joie et musique



Membres du comité organisateur:

Audrey Boulianne, Sorraya Brisson, Jenny Dufour, Christine Marquis, Réal Brodeur et Luc-Guy Therrien. De nombreux bénévoles se joindront à cette équipe dynamique!



Semaine de relâche / Du 4 au 10 mars 2018



PROGRAMMATION (SUITE)

JEUDI 08 MARS JOURNÉE DE LA FEMME

- 10h Atelier de cuisine au **Chalet**
(Galettes, chocolat: il faut réserver \$\$)
- 12h Cafétéria « **Pain chaud Domino** »
(Vente des produits cuisinés \$\$)
- 13h Activités d'hiver
- 15h **Heure du conte au Chalet**
Jeux extérieurs (**Château**, glissade, patin)
Vente de Hot dog (\$) au profit
de la Maison des jeunes
- 18h **Hockey sur glace** (Dave Leblanc)
- 20h **Marche aux flambeaux** pour la journée
de la femme
Soirée de la femme: Musique

- 18h Souper à la cabane à sucre (\$\$\$) au chalet
(SUR RÉSERVATION)
- 20h Musique traditionnelle et clôture de la semaine

CETTE SEMAINE, ON INVITE TOUTE LA POPULATION À VENIR JOUER DEHORS.....

Un immense **Château de neige** est construit par l'équipe de **Réal**, pour vous. Venez glisser, grimper, sauter et construire d'autres sculptures.

- ◆ Sortez patins, skis et raquettes, tous les jours. (Prêt de skis de fonds pour les jeunes)
- ◆ Les glissages sont toujours ouvertes: jour et soir.
- ◆ Feu de joie à tous les soirs au Château.
- ◆ Vous avez des animateurs à tous les jours.

VENDREDI 09 MARS

- 10h Atelier de cuisine au **Chalet** pour tous
(Galettes, muffins)
- 12h Cafétéria « **Pain chaud Domino** »
(Vente des produits cuisinés \$\$)
- 13h **Départ randonnée en raquettes** (non-comprises)
Petit trajet
- 14h **Départ randonnée en raquettes - Long trajet**
- 15h **Heure du conte au Chalet et maquillage**
Concours d'habiletés sur glace
Vente de Hot dog (\$) au profit
de la Maison des jeunes
- 20h **Disco-Patin**
Feux d'artifices
Projection d'un film extérieur au **Château**

Le Centre des Loisirs sera transformé en **Chalet**. Lieu où vous pourrez vous réchauffer, jouer à des jeux de société, bricoler et lire des livres, le tout dans une ambiance relaxante et chaleureuse. Il y aura des boissons chaudes et collations cuisinées à vendre aux profits des **DoMImoiselles**. La Maison des jeunes vendront des hot-dogs de 15 h à 19h.

Les **ateliers de cuisine** sont pour tous. Les grands-parents qui souhaitent transmettre leurs recettes, à chaque jour, sont les bienvenus.

Heure du conte: Un lecteur viendra faire la lecture. **Pour le dimanche 4 mars, prévoir apporter** tout le nécessaire pour votre table pour le pique-nique familial.

À noter que les travaux sont commencés autour du Centre des Loisirs. Veuillez suivre la signalisation!

Avis aux Motoneigistes: Les jeunes et moins jeunes utiliseront les sentiers du Golf et des Loisirs. **Ralentissez.**

SAMEDI 10 MARS JOURNÉE D'ANTAN

- 10h Cuisinons les produits de l'érable
- 12h Cafétéria « **Pain chaud Domino** »
(Vente des produits cuisinés \$\$)
- 13h Compétitions: divers jeux
(sciotte, corde, bûches etc.)
- 13h **Studio photo avec Émilie**
- 15h Tire d'érable et suite des compétitions

IMPORTANT: Nous tenons à informer les parents qu'**AUCUN SERVICE DE GARDE** n'est offert durant la semaine de relâche. Les jeunes enfants (9 ans et moins) qui participeront aux activités devront être accompagnés d'un adulte. Merci de votre compréhension! Enfin, nous vous rappelons qu'il est **INTERDIT de fumer** sur les terrains municipaux.

INSPECTEUR MUNICIPAL, PAR JEAN-CHRISTOPHE HENRI

Dispositions permettant d'encadrer le processus d'entente relatif aux travaux municipaux

Plusieurs dispositions permettant d'encadrer le processus d'entente relatif aux travaux municipaux ont été intégrées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme durant la première partie des années 1990. Suite à l'entrée en vigueur de ces dispositions, très peu de modifications régissant ces dernières ont été introduites. C'est plutôt suite à l'adoption du projet de loi 83 que d'importantes modifications ont été apportées aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant d'encadrer le processus d'entente relatif aux travaux municipaux. Ce revirement de situation a permis la délivrance de nouveaux pouvoirs aux municipalités locales, soit en partie la Municipalité de Tadoussac. Votre Municipalité prévoit donc utiliser ces nouveaux outils le plus avantageusement possible tout en les mettant à profit.



Demande de participation à un comité consultatif (Lettre)

Chers citoyennes et citoyens,

La municipalité de Tadoussac devrait prochainement apporter plusieurs modifications à son règlement de zonage. L'affichage, l'hébergement, les commerces artisanaux, l'intégration de commerces aux habitations, les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation ainsi que les pavillons-jardins seront des sujets particulièrement ciblés par la Municipalité.

Afin de permettre un aménagement du territoire harmonieux tout en se souciant de la meilleure qualité de vie possible pouvant vous être offerte, votre Municipalité aimerait considérer votre position face à ces sujets. Étant donné que votre opinion est d'une importance primordiale, nous vous invitons à rejoindre un comité consultatif municipal qui traitera principalement des sujets précédemment mentionnés. En nous transmettant vos connaissances, il sera beaucoup plus facile de cibler les problématiques qui vous touchent et ainsi les considérer afin que nous puissions prendre les meilleures décisions possibles.

Nous sommes extrêmement optimistes face à l'essor et au développement de la Municipalité de Tadoussac. Parallèlement aux grandes orientations gouvernementales, la Municipalité de Tadoussac prône en partie un aménagement et développement du territoire durable et intégré ainsi qu'une amélioration de l'efficacité économique. En participant à ce comité consultatif, vous contribuez fortement au sain développement de la collectivité ainsi qu'à l'atteinte de nos objectifs.

Toute personne intéressée à rejoindre ce comité est invitée à contacter l'inspecteur de la municipalité. Vous pouvez contacter ce dernier par téléphone au (418) 235-4446, poste 223 ou à l'adresse électronique inspecteur@tadoussac.com



OFFRES D'EMPLOIS

CHEF D'ÉQUIPE À LA CIRCULATION ET PRÉPOSÉ (ÉE) À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL – CÔTE 138 – POSTE NO 2018-02

ORGANISME: Municipalité de Tadoussac

TYPE D'EMPLOI: Saisonnier (juin-octobre) 40hrs/semaine, horaire variable selon l'achalandage à la circulation et de fin de semaine

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du directeur des travaux publics, le chef d'équipe sera chargé de :

- Voir au bon déroulement des opérations lors des périodes d'achalandage dans la Côte 138;
- Faire la gestion du personnel sous sa responsabilité (signaleur);
- Coordonner les déplacements des signaleurs et transporter l'équipement nécessaire pour effectuer les tâches diverses dans le département des travaux publics;
- Communiquer avec les organisations (MTQ/STQ et SQ) selon les besoins et la situation;
- Voir à la gestion de l'équipement et du matériel nécessaire pour le bon fonctionnement de la circulation et du personnel;
- Voir à une bonne gestion en matière de santé et sécurité du personnel sous sa responsabilité;
- Planification des horaires;
- Planifier et organiser en collaboration avec le directeur des travaux publics les tâches en dehors des périodes de circulation pour le personnel sous sa responsabilité.

EXIGENCES

Secondaire V; Posséder sa carte de l'Association Québécoise des Transports routiers (un atout); Détenir un permis de conduire de classe 5 valide; Avoir une bonne forme physique; Avoir un tempérament calme et posé; Avoir du leadership; Aimer le travail d'équipe; Avoir une attitude positive; Aimer les travaux légers manuels et être capable d'effectuer de l'entretien général; Être polyvalent; Être capable de travailler sous pression; Avoir des attitudes en organisation/planification et gestion du personnel.

CONDITIONS SALARIALES

Les conditions salariales sont celles prévues selon l'entente conclue avec le ministère des transports. La rémunération est établie selon un taux horaire entre 19.00\$ et 21.00\$.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae en français qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience. Seuls les candidats ou candidates retenus pour entrevues seront contactés. Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste :

CHEF D'ÉQUIPE À LA CIRCULATION ET PRÉPOSÉ (ÉE) À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL – CÔTE 138 – POSTE NO 2018-02

Nous demandons votre curriculum vitae soit par courriel, par télécopieur ou par courrier: **Date limite : le mardi 13 mars 2018**

PRÉPOSÉ (ÉE) À LA CIRCULATION ET À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL – CÔTE 138 – POSTE NO 2018-02

ORGANISME: Municipalité de Tadoussac

TYPE D'EMPLOI : Saisonnier (juin-octobre) 40hrs/semaine

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision du chef d'équipe

- Effectuer la circulation en période d'achalandage dans la côte 138
- Effectuer d'autres tâches dans le département des travaux publics

EXIGENCES

Secondaire V; Posséder sa carte de l'Association Québécoise des Transports routiers (un atout); Détenir un permis de conduire de classe 5 valide; Avoir une bonne forme physique; Avoir un tempérament calme et posé; Aimer le travail d'équipe; Avoir une attitude positive; Aimer les travaux légers manuels et être capable d'effectuer de l'entretien général; Être polyvalent; Être capable de travailler sous pression.

CONDITIONS SALARIALES

Les conditions salariales sont celles prévues selon l'entente conclue avec le ministère des transports. La rémunération est établie selon un taux horaire entre 16.30\$ et 18.70\$.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae en français qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience. Seuls les candidats ou candidates retenus pour entrevues seront contactés. Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste :

PRÉPOSÉ (ÉE) À LA CIRCULATION ET À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL – CÔTE 138 – POSTE NO 2018-02

Nous demandons votre curriculum vitae soit par courriel, par télécopieur ou par courrier: **Date limite : le mardi 13 mars 2018**

FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AVANT LE 13 MARS 2018 À :

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Municipalité de Tadoussac
162, rue des Jésuites
Tadoussac (Québec) G0T 2A0
Téléphone : 418-235-4446 # 222

Télécopieur : 418-235-4433

Courriel : mcguerin@tadoussac.com

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Tadoussac

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA ZONE 23-CH ET SES ZONES CONTIGUËS DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance du conseil tenue le 12 février 2018, le conseil de la Municipalité de Tadoussac a adopté le second projet de règlement intitulé :

RÈGLEMENT NO 253-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR CRÉER LA ZONE 66-P À MÊME LA ZONE 23-CH

- Règlement ayant pour objet de créer la zone 66-P à même la zone 23-CH.
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones, 23-CH, 06-C, 02-CN, 24-H, 21-CH et 22-H de la Municipalité peuvent demander que le règlement 253-42 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
- Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport.
- Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 8 mars 2018, au bureau de la Municipalité, situé au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac.
- Le nombre de demandes requises pour que le règlement 253-42 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 21. Si ce nombre n'est pas atteint, le projet sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 8 mars 2018, au bureau de la Municipalité, situé au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac.
- Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire des zones concernées

- Toute personne qui, le 12 février 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
-

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Tadoussac
(SUITE)

- Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
- Personne morale
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 février 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

FAIT ET DONNÉ À TADOUSSAC, CE 19 FÉVRIER 2018.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

(VOIR CARTE PAGE SUIVANTE)

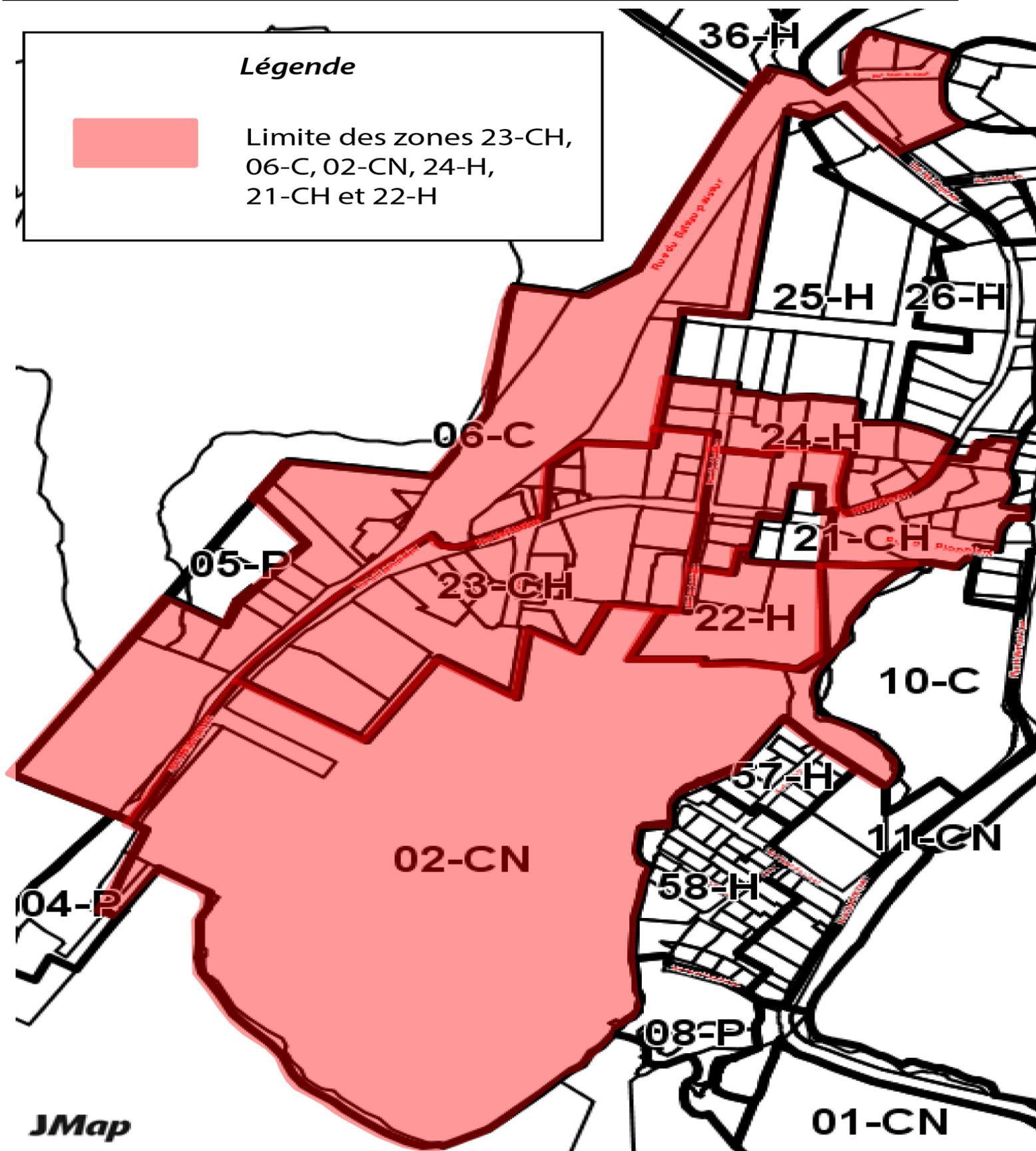


ZONE 66-P / ZONE 23-CH

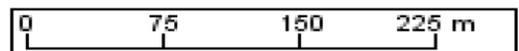
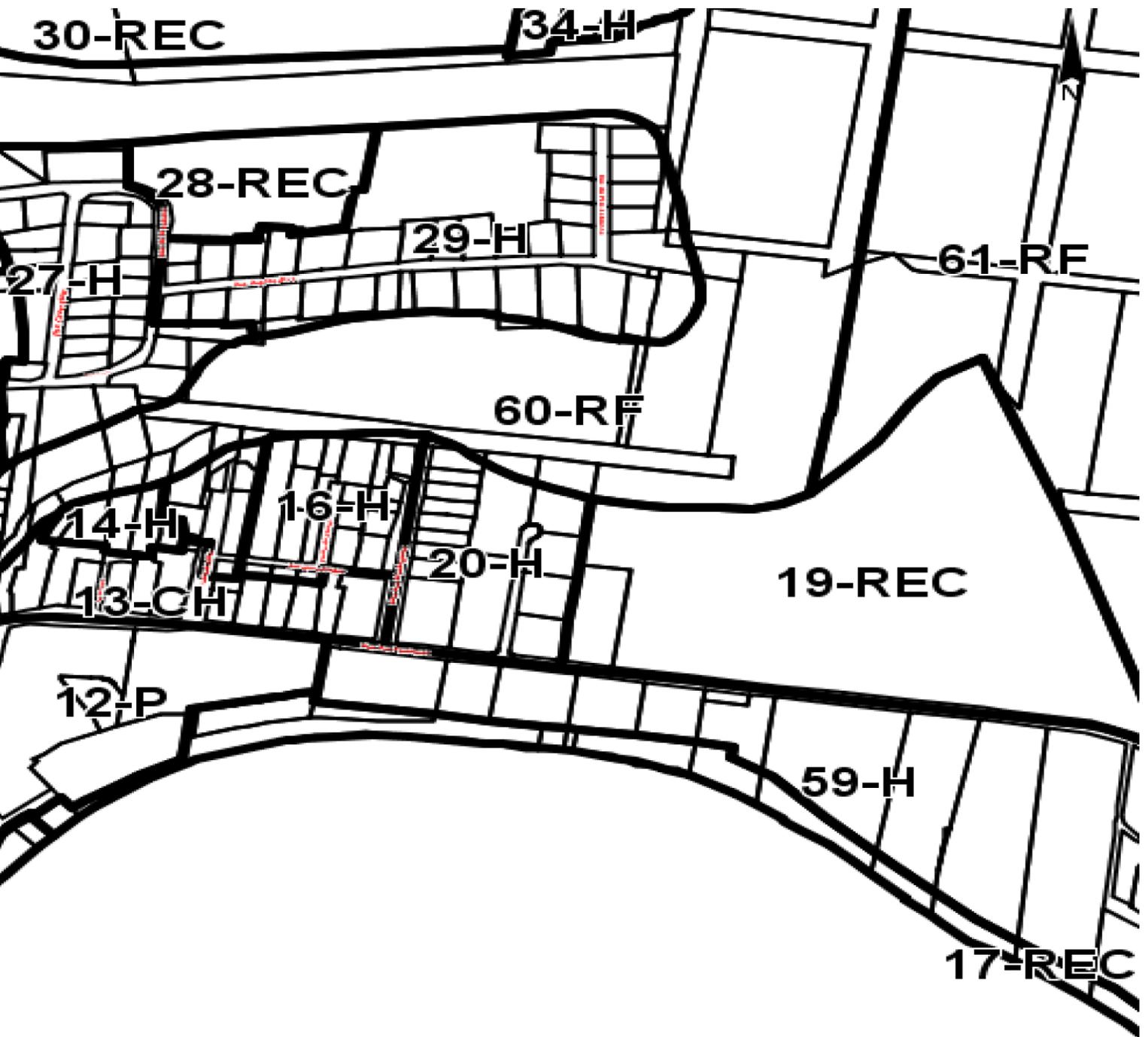
Légende



Limite des zones 23-CH,
06-C, 02-CN, 24-H,
21-CH et 22-H



ZONE 66-P / ZONE 23-CH



RAPPEL

BACS BLEUS ET VERTS

CONSEILS ET CONSIGNES - BAC BLEU

- Il faut aplatir les boîtes de carton, séparer les bouchons des contenants avant de les mettre dans le bac, rincer légèrement les contenants qui ont été souillés par des résidus alimentaires ou de la saleté et tout déposer en vrac dans le bac bleu;
- Assurez-vous de bien **FERMER LE COUVERCLE** de votre bac bleu afin d'éviter que les matières recyclables soient détrempées ou que la neige s'y installe, **alourdissant (\$\$) inutilement le bac (Coût au poids)**;
- Le bac roulant devra être déposé en bordure de la rue la veille de la collecte. Assurez-vous qu'il soit accessible (bien déneigé et aucun véhicule stationné devant).

CONSEILS ET CONSIGNES - BAC VERT

- Le bac roulant vert devra être placé en bordure de la rue la veille de la collecte. Assurez-vous qu'il soit accessible (bien déneigé et aucun véhicule stationné devant);
- Assurez-vous de bien **FERMER LE COUVERCLE** de votre bac vert afin d'éviter que la neige s'y installe, **alourdissant (\$\$) inutilement le bac (Coût au poids)**;
- Les ordures doivent obligatoirement être déposées dans un bac roulant (ou un conteneur pour les commerces).



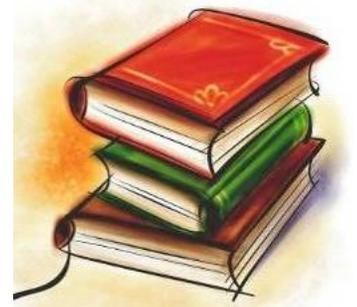
Conseil de prévention

Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continuer de produire du monoxyde de carbone. Au Québec, environ un incendie tous les 2 jours est causé par un mauvais entreposage de cendres chaudes! Placez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle, puis déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments. Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.



Pour obtenir de plus amples information ainsi que d'autres conseils, veuillez consulter le site WEB suivant:

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/capsule-prevention.html>



HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

MARDI ET VENDREDI

18 h à 20 h



15 ans, ça se souligne!

La municipalité de Tadoussac est heureuse de souligner les 15 ans de loyaux services de madame Johanne Hovington au sein de l'équipe de la Maison du Tourisme.

L'excellence de son travail ainsi que son approche client sont un exemple pour tous!

FÉLICITATIONS!